



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01946

Numéro SIREN : 789 400 306

Nom ou dénomination : 74emploi

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/005969

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**GRENOBLE**



1160318

**Dénomination :** 74emploi  
**Adresse :** 65 A boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2012B01946  
**n° d'identification :** 789 400 306  
**n° de dépôt :** A2014/005969  
**Date du dépôt :** 27/06/2014

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du  
30/05/2014



1160318

**74emploi**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 65A, Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN**  
**789400306 RCS GRENOBLE**

**CERTIFIÉ CONFORME**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 MAI 2014**

TRIBUNAL de COMMERCE  
Déposé au GREFFE le :

L'an deux mille quatorze,  
Le trente mai,  
A dix sept heures,

**27 JUIN 2014**

Sous le N° 5962.....

Les associés de la société 74emploi se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 65A, Boulevard des Alpes 38240 MEYLAN, sur convocation faite par lettre adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal MUDRY, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Jessica VARREL est désignée comme secrétaire.

La société CABINET FRANCOIS CLAVELIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent plus de la moitié du capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Chantal MUDRY de son mandat de Présidente à effet du 30 Mai 2014, nomme en qualité de nouvelle Présidente, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2014 et pour une durée illimitée :

- Madame Jessica VARREL,  
Née à BONNEVILLE (74) le 18 Août 1987,  
De nationalité Française,  
Demeurant 80 rue du Bene 74570 EVIRES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidente  
Madame Chantal MUDRY

Madame Jessica VARREL  
« J'accepte les fonctions de Présidente »